

Montréal, le 11 février 2026

Projet d'agrandissement du « parc à résidus » de la mine Scully  
Environnement et Changement climatique Canada  
Direction générale de la protection de l'environnement  
Section des effluents des mines de métaux et des mines de diamants  
351, boulevard Saint-Joseph, 11<sup>e</sup> étage  
Gatineau QC K1A 0H3  
[MDMER-REMMMD@ec.gc.ca](mailto:MDMER-REMMMD@ec.gc.ca)

Madame, Monsieur,

Par la présente, Eau Secours souhaite vous communiquer ses préoccupations et commentaires concernant le projet d'agrandissement du « parc à résidus » - soit de la zone de lacs et cours d'eau sacrifiés au déversement de résidus miniers – de la mine Scully.

Fondé en 1997, Eau Secours a pour mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits des populations. Eau Secours participe activement depuis plusieurs années à étudier, relever et dénoncer les risques liés à l'eau des différents secteurs industriels au Québec, incluant le secteur minier. Eau Secours documente et dénonce également de nombreux enjeux liés à l'eau à l'extérieur du territoire provincial québécois, dont la destruction de lacs et de rivières au profit du développement minier du Canada.

*Notre lecture de la situation et notre position face aux propositions de la minière*

En résumé succinct, **nous tenions à manifester notre opposition totale à de telles pratiques.** À nos yeux, le déversement de résidus miniers est, de loin, la pire pratique de gestion des résidus envisageable. Elle confère certes certains avantages économiques indéniables à l'exploitant, mais elle constitue une perte totale et irréversible de réserves d'eau et de milieux naturels qui en dépendent, en plus d'avoir le potentiel d'affecter, à court, moyen ou long terme, la santé des populations situées en aval hydraulique des plans d'eau sacrifiés.

Or, nous constatons, dans le cadre de l'analyse de ce projet, et comme ce fut le cas pour le développement de la mine du lac Bloom située à un jet de pierre de la mine Scully, que le sacrifice de lacs additionnels est justifié au nom de la protection du seul « potentiel minéral » des fosses exploitées. Il s'agit d'un argument dépassé et court-termiste que nous dénonçons vivement, puisqu'au contraire de ce qu'affirme Tacora Resources, **le remblaiement systématique des fosses minières est une alternative économiquement viable et techniquement réalisable pour éviter la destruction injustifiée de lacs et de rivières.**

Détaillant les raisons de notre opposition franche à cette requête de Tacora, nous jugeons utile de vous référer à la documentation suivante :

- Un rapport technique commandé à la firme de consultants Malach Consulting notre organisme et nos alliés, en 2020, afin de démontrer la viabilité économique des techniques de remblaiement des fosses dans le cadre des opérations de la mine de fer du Lac Bloom, dont les propriétaires avancent le même argumentaire trompeur et lacunaire que Tacora : Emerman H., Steven, 2020 (Malach Consulting). *Prevention of Lake Destruction and Tailings Dam Failure: Open-Pit Backfilling Options for the Champion Iron Bloom Lake Mine, Quebec, Canada*, Technical report for Eau Secours and MiningWatch Canada, November 2020. Ce rapport est disponible gratuitement [en ligne](#);
- Notre analyse des stratégies industrielles de Champion Iron/Minerai de fer Québec ayant mené à une destruction injustifiée – et pourtant évitable - des plans d'eau autour de leur mine. L'argumentaire de Tacora contre le remblaiement de ses fosses et en faveur d'une destruction de lacs pour le compte de ses profits personnels est sensiblement le même que l'argumentaire de Champion Iron/Minerai de fer Québec. Les arguments que nous développons ici apparaissent donc applicables à la mine Scully, et la documentation citée pourrait s'avérer utile à votre analyse du dossier : Eau Secours, Fondation Rivières. 2023. *Commentaires conjoints concernant le projet d'expansion du parc à résidus miniers de la mine de fer du lac Bloom*, mémoire et annexes, 40 p. Ce rapport est disponible gratuitement [en ligne](#);
- L'organisme SystExt, basé en France, et notamment constitué ou soutenu par des ingénieurs géologues et ingénieurs miniers, fournit abondamment de documentation technique pertinente et développe un argumentaire hautement plus étoffé que ce que nous avons pu lire dans la documentation fournie par Tacora contre le déversement de résidus en milieux aquatiques, dont, notamment, le quatrième chapitre de ce rapport : SystExt. 2021. *Controverses minières – Pour en finir avec certaines contrevérités sur la mine et les filières minérales*, chapitre 4 – Déversements volontaires en milieux aquatiques, pp. 89-111. Ce rapport est également disponible gratuitement [en ligne](#);
- Des éléments reconnaissant une valeur intrinsèque aux plans d'eau et justifiant la nécessité de les protéger, quel qu'en soit le niveau d'utilisation, à la base de l'élaboration de l'actuel *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* : Gouvernement du Canada. 28 juillet 2001. *Gazette du Canada, Partie I*, vol. 135, n° 30, sections « Avantages – Utilisateurs de cours d'eau » et « Avantages – Non-utilisateurs de cours d'eau », p.2624-2625 (p.50-51 du document PDF). Disponible [en ligne](#).

En outre, le promoteur lui-même reconnaît que l'option de remblayer les fosses permettrait d'éviter une destruction inutile de lacs et rivières additionnels<sup>1</sup>. Or, toutes les options de remblayage des six (!) fosses sont rejetées en vertu d'arguments franchement discutables.

---

<sup>1</sup> « Candidate Alternative 8 (in-pit disposal) is the only option that avoids impacting these natural waters » : Tacora Resources Inc. 2025. *Scully Mine Assessment of Alternatives for Tailings Disposal*, p.42. [En ligne](#).

Nous retenons en effet principalement qu'une raison principale du rejet des options de remblaiement des fosses est l'atteinte *possible* à un *potentiel* économique *futur*<sup>2</sup> (sous-entendu : non-évalué pour le moment et qui dépendra de multiples facteurs financiers hautement spéculatifs). Pire, on laisse comprendre que les options de remblaiement des fosses ont été écartées à la suite de banales évaluations préliminaires (soit en vertu de « pre-screening criteria »<sup>3</sup>). **À l'inverse de ces fables spéculatives justifiant des pratiques écocidaires, nous tenons à réitérer que le potentiel des lacs dont la compagnie espère la destruction est – au contraire de ces opérations potentielles – actuel et bien réel.**

Enfin, soulignons que l'argument voulant que les fosses soient trop petites pour contenir tous les résidus<sup>4</sup> ne devrait pas être pris en compte : **toutes les possibilités permettant d'éviter quelque rejet que ce soit dans des plans d'eau naturels devraient être implantées sur le site minier.** De façon à contribuer à la réflexion en ce sens, nous aimerions donc inviter la Direction générale de la protection de l'environnement d'Environnement et Changements Climatiques Canada à considérer l'option d'exiger, de Tacora, une évaluation plus conséquente des techniques de co-disposition des résidus dans les fosses qui seront remblayées avec les stériles (soit les fosses « Boot » et « West extension »).

Ainsi, nous réitérons notre opposition franche à toute pratique de destruction des lacs et cours d'eau pour y entreposer des déchets miniers, et nous invitons Environnement et Changements Climatiques Canada à se montrer plus exigeant dans l'application du cadre législatif et réglementaire entourant ces pratiques, notamment :

- En exigeant que Tacora Resources remblaie ses propres fosses minières avant tout déversement dans un lac additionnel au lac Flora et à ses tributaires déjà sacrifiés;
- En exigeant que Tacora Resources considère avec plus de sérieux les options partielles mais disponibles pour limiter les volumes de résidus à entreposer autour des fosses, ce qui peut inclure, mais sans s'y limiter : une élaboration d'un plan minier plus sérieux intégrant un remblaiement graduel des fosses exploitées; le remblaiement des fosses actuellement inactives et dans lesquelles l'entreposage de stériles n'est pas prévu; une évaluation plus conséquente de l'entreposage en co-disposition des stériles et des résidus dans les fosses « Boot » et « West extension ».

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces brefs commentaires, sachez que nous demeurons disponibles pour approfondir toute question que ces informations ou que la documentation à laquelle nous vous référons pourraient susciter dans le cadre de votre analyse.

*L'équipe d'Eau Secours*

---

<sup>2</sup> « The In-Pit Disposal alternative was not advanced due to operational disruptions and future mining economic potential limitations », ainsi que « infilling of tailings in depleted pits would effectively sterilize and eliminate the potential economic value for future mining of any underlying low-grade ore based on today's market value defining the cut-of-grade » : *ibid*, p. 92 et p. 44, respectivement.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 42.

<sup>4</sup> Tel que mentionné au sujet du « East Pit » : *ibid*, tableau 5-2, p. 46.